

# ÉCOLE FÉDÉRALE DES CADRES DU NORD 2019/2020

Elle prépare (formation et suivi) à la Capacité Fédérale d'Enseignement Bénévole (C.F.E.B.) en partenariat avec les clubs régionaux



Notre Ecole Fédérale est là, pour apporter un soutien technique et pédagogique aux bénévoles de votre club. La finalité de cette formation, est d'attribuer un statut et une reconnaissance à toutes ces personnes qui contribuent au développement du Judo dans notre département du Nord à travers leur club. Cette formation est aussi une première étape, conseillée mais non obligée, pour les formations CQP et BPJEPS, dont la Ligue des Hauts de France s'occupe et pourra vous donner tous les détails.

## Assistant Club...

Qualification Fédérale, qui permet à son titulaire, d'aider un enseignant titulaire d'une certification CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS, avec la présence indispensable de celui-ci et uniquement dans l'association où il est licencié.

## Animateur Suppléant...

Qualification Fédérale, qui permet à son titulaire, d'aider en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification et même de le remplacer occasionnellement (maladie, encadrement de compétition, formation continue, empêchement exceptionnel) uniquement dans l'association où il est licencié. Au-delà d'un mois, les responsables du club devront faire appel à un enseignant dont la qualification sera reconnue par la Ligue.

## C.F.E.B. Capacité Fédérale d'Enseignement Bénévole...

Le Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole autorise son possesseur à enseigner en autonomie pédagogique, sur demande du Président de l'association et dans une seule association à titre bénévole, sous la tutelle d'un enseignant diplômé d'état (BPJEPS, BEES, DEJEPS ou DESJEPS) qui cosignera la demande d'inscription.

## Les textes...

Les Comités Départementaux ont délégué de la Ligue des Hauts de France et de son I.R.F.E.J.J. (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo Jujitsu) pour l'organisation d'une Ecole Fédérale des Cadres dans chaque département. Ces Ecoles Fédérales des Cadres organisent la préparation et l'examen pour les qualifications fédérales à l'enseignement bénévole. Il existe 3 niveaux : Assistant Club, Animateur Suppléant, et Capacité Fédérale d'Enseignement Bénévole (C.F.E.B.).

De son côté, la Ligue et son I.R.F.E.J.J. organisent l'Ecole Régionale des Cadres qui prépare au C.Q.P. (Certificat de Qualification Professionnel) et au B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) qui concerne l'enseignement rémunéré. Tout renseignement auprès de la Ligue des Hauts de France, en téléphonant au 03.22.80.17.32.



## **Vous pouvez trouver la réglementation complète les textes officiels**

- 50 heures de formation pédagogique dans le club, sous la direction d'un diplômé d'état.
- 40 heures de formation par stages (le week-end) qui préparent à l'examen de la capacité fédérale d'enseignement bénévole (Assistant Club, Animateur Suppléant, Enseignant Bénévole).
- 1 examen C.F.E.B. composé de trois parties : - une intervention pédagogique avec un groupe d'au moins 10 élèves (AS et EB) ; - une épreuve technique portant sur la méthode française d'enseignement de la blanche à marron (AC et AS) et sur le 1<sup>er</sup> Dan (EB), et sur le Nage-No-Kata (3 séries AC et AS ; 5 séries EB) ; - une épreuve orale de 15 minutes au minimum portant sur des connaissances administratives et réglementaires acquises au cours du stage (EB).
- Cette capacité est valable un an (au moins une saison complète), mais elle sera reconductible chaque année, tant que le candidat suivra une formation continue d'au moins 20 heures par an sur demande des co-signataires (Président de l'association et l'Enseignant diplômé d'état).

## **Condition de présentation à la C.F.E.B.**

(il existe aussi la qualification d'assistant club, ou d'animateur suppléant)

- C'est obligatoirement le Président et le CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS ou DESJEPS de l'association qui doivent présenter le candidat AC ou AS, suite à des besoins réels dans son club. Pour les candidats CFEB, c'est le Président (selon le besoin des petites associations et surtout en zone rurale) et l'Enseignant diplômé d'état BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS (s'il y a dans l'association) qui doivent présenter le CFEB. Ces attestations ne seront valables que dans le club où le candidat est licencié pour les AC et AS. Le CFEB ne pourra enseigner que dans une seule association et à titre bénévole.
- Le tuteur Enseignant diplômé d'état doit attester par écrit d'une formation pédagogique au sein du club de 50 heures.
- Age minimum = 18 ans au moment de l'inscription pour le CFEB (18 ans au jour de l'examen final pour AS et cadets minimum pour AC).
- Ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan minimum. Joindre la photocopie du diplôme CNSGDJ. Les 2<sup>ème</sup> Dan peuvent être dispensés de la formation de 40 heures (dans ce cas, les frais d'inscriptions à l'examen sont de 70€). Les niveaux Assistant Club et Animateur Suppléant sont ouverts aux ceintures marron.
- Titulaire du PSC1 (L'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1, est la formation de base aux premiers secours en France), ou s'engager à la passer avant la fin de l'examen de la capacité fédérale pour CFEB et AS.
- Extrait n°3 du casier judiciaire à fournir pour CFEB.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu pour CFEB.
- Engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole (ce qui n'empêche pas d'être remboursé des frais de déplacements dans les limites autorisées par la loi), pour CFEB.
- Passeport sportif à jour, et licence FFJDA de l'année en cours pour CFEB, AS et AC
- Curriculum-vitae du candidat mentionnant son cursus Judo, les diplômes obtenus (Judo et hors Judo), et les motivations du candidat pour CFEB

**Les dossiers doivent être adressés dès maintenant, et au plus tard le 29/09/19 au**

**Comité Nord de Judo**

Maison Départementale du Sport, Parc d'activités des Prés, 26 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

# Notre Ecole Fédérale des Cadres du Nord

## Nous vous proposons...

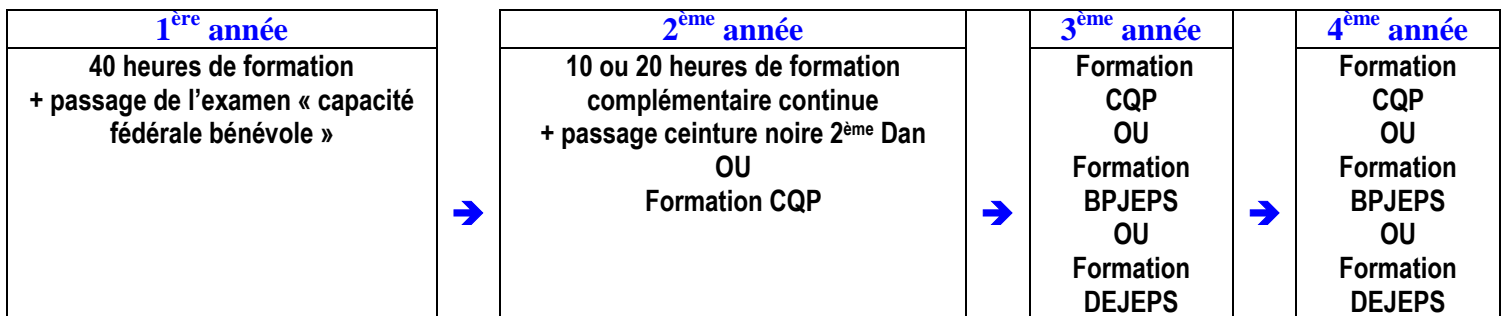
### Formation initiale (40 heures) ...

- Nous organisons la formation et l'examen pour l'obtention de la C.F.E.B., prévue dans les textes. Il existe aussi une formation ASSISTANT CLUB et ANIMATEUR SUPPLEANT (voir le tableau joint), que nous préparons en même temps.
- Le coût de la formation est fixé à □ 140€.
- Une attestation C.F.E.B. sera délivrée une fois l'examen réussi, et le titulaire pourra ouvrir une section au sein de son club (uniquement dans le club qui a présenté le candidat). Il sera sous l'autorité du directeur technique diplômé d'état du club, mais sans sa présence obligatoire à chaque entraînement (sauf pour le niveau assistant club).
- Les anciens diplômés fédéraux délivrés avant 2006 ne sont plus valables. Les titulaires de ces anciens diplômés doivent suivre la formation complète, et passer l'examen, comme tout autre candidat.

### Formation complémentaire continue (20 heures annuelles) ...

- L'attestation 17/18 est valable jusque fin août 2019 ; 18/19 jusque fin août 2020...
- Le titulaire peut suivre une formation complémentaire pour prolonger la validité du diplôme jusqu'à fin août 2017. Cette formation aura un coût :
  - 35€ le stage de 10 heures (assistant club)
  - 60€ pour les 20 heures nécessaires (animateur suppléant et enseignant bénévole)
  - 25€ pour les 8 heures obligatoires au sein de l'Ecole Fédérale des Cadres du Nord pour tous niveaux complétant leurs heures par des stages départementaux, régionaux...
- Une attestation fédérale de la C.F.E.B. annuelle sera envoyée et fera l'objet d'un renouvellement sur inscription initiée par le Président de club.

## Exemple de cursus proposé aux candidats ...



## Le lieu de l'école fédérale des cadres ...

JAK LAMBERSART-

Centre Sportif Georges Delfosse, Dojo J-F. Ribeaucourt allée Georges Delfosse 59130 LAMBERSART

## Les dates et les heures...

### Cours de formation :

- 1 Dimanche 06 octobre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- 2 Dimanche 13 octobre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- 3 Dimanche 10 novembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- 4 Dimanche 17 novembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- 5 Dimanche 01 décembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

### Examen oral et technique de la capacité fédérale :

- 6 Dimanche ? février-mars

### Examen pédagogique :

Il se passera dans le club d'un intervenant, et avec le concours des élèves de ce club entre décembre et février (Profitez de ce laps de temps pour passer le secourisme, peaufiner vos 10 fiches de séances, réviser vos kata, jujitsu, les techniques debout et sol...!).



## Le programme provisoire et l'encadrement...

### Cours de formation :

• 1	Dimanche 06 octobre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		
8h00 à 9h00 : Textes Officiels	Fracky GUSTIN	6 <sup>ème</sup> Dan	
9h00 à 12h00 : Pédagogie Initiation Judo 6/9 ans	Fracky GUSTIN	6 <sup>ème</sup> Dan	
13h00 à 17h00 : Pédagogie approche des chutes et Nage no Kata	Marc-Antoine LE CAP	6 <sup>ème</sup> Dan	
• 2	Dimanche 13 octobre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		
8h00 à 11h00 : Nomenclature 1 <sup>er</sup> Dan Judo au Sol	Karim BACHIR	5 <sup>ème</sup> Dan	
11h00 à 15h00 : Travail au sol sur situations d'études et liaison D-S	Karim BACHIR	5 <sup>ème</sup> Dan	
15h00 à 17h00 : Pédagogie autour de l'Arbitrage	Ludovic LAGE	2 <sup>ème</sup> Dan	
• 3	Dimanche 10 novembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		
8h00 à 12h00 : Pédagogie Eveil Judo 4/5 ans	Anne-Sophie TISSERAND	3 <sup>ème</sup> Dan	
13h00 à 17h00 : Nage no kata complet	Carole HERAS	5 <sup>ème</sup> Dan	
• 4	Dimanche 17 novembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		
8h00 à 9h00 : Pédagogie approche Taïso	Claude VANHALWYN	5 <sup>ème</sup> Dan	
9h00 à 12h00 : Techniques de défense	Claude VANHALWYN	5 <sup>ème</sup> Dan	
13h00 à 14h00 : Législation	Rémi BUTEL	3 <sup>ème</sup> Dan	
14h00 à 17h00 : Pédagogie Perf. Judo 10 ans et +	Rémi BUTEL	3 <sup>ème</sup> Dan	
• 5	Dimanche 01 décembre de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		
8h00 à 12h00 : Nomenclature 1 <sup>er</sup> Dan Judo Debout	Karim BACHIR	5 <sup>ème</sup> Dan	
13h00 à 17h00 : Approche des Uchi Komi et Nage Komi	Karim BACHIR	5 <sup>ème</sup> Dan	

### RECONDUCTION

#### Formation complémentaire (10 heures) pour Assistant-Club

Kata	Dimanche 6 octobre ou 10 novembre (2heures)
Jujitsu	Dimanche 17 novembre (2heures)
Techniques debout	Dimanche 1 <sup>er</sup> décembre (2heures)
Techniques au sol	Dimanche 13 octobre (2heures)
Pédagogie	un ou plusieurs dimanches selon public ciblé en club (4 heures)

#### Formation complémentaire (20 heures) pour Animateur-Suppléant

Kata	Dimanche 06 ou 10 novembre (4 heures)
Jujitsu	Dimanche 17 novembre (4 heures)
Techniques debout	Dimanche 1 <sup>er</sup> décembre (4 heures)
Techniques au sol	Dimanche 13 octobre (4 heures)
Pédagogie	un ou plusieurs dimanches selon public ciblé en club (4 heures)

Les titulaires de la C.F.E.B. (pour les 3 niveaux) doivent suivre une formation complémentaire de 20 heures (10 heures pour le niveau Assistant-club). Dans ces 20 heures (CF, AS) ou 10 heures (AC), au moins 8 heures sont à faire dans les heures de formation continue qui sont proposées au sein de l'Ecole Fédérale des Cadres du Nord (dès Octobre 2019 avec inscription jusqu'au 29 septembre 2019), et au moins 12 heures (CF, AS) ou 2 heures (AC) sur les stages mis en place par le Comité Nord (y compris ces stages de formation continue).

Aussi, les 12 heures qui restent pourront être effectuées au choix lors des :

- Stage de la formation régionale/IRFEJJ,
- Stages du Comité Nord : Kata, Jujitsu, Judo Techniques, Handi-Judo (formation),
- ou lors de la Coupe Kata (2h comptabilisées pour une participation),
- ou encore lors du stage départemental de formation des arbitres et des commissaires sportifs.

Cette formation aura un coût de 25€ pour les 8 heures de stages obligatoires ou le tarif fixé pour la formation continue complète.

*Pensez à prendre un panier repas !!!*



## Fiche d'inscription et reconduction saison 2019-2020 à l'école fédérale des cadres du Nord...

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : Masculin  Féminin   
Date et lieu de naissance : le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
☎ : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Club d'appartenance : \_\_\_\_\_  
N° de licence FFJDA : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Date d'obtention : \_\_\_\_\_  
Candidat à (cocher la case) :



- |   |         |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> QUALIFICATION FEDERALE ASSISTANT CLUB  | 140.00€ |
| <input type="checkbox"/> QUALIFICATION FEDERALE ANIMATEUR SUPPLEANT   | 140.00€ |
| <input type="checkbox"/> CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE   | 140.00€ |
| <input type="checkbox"/> CFEB (Les 2 <sup>ème</sup> Dan peuvent être dispensés de la formation de 35 heures). | 70.00€  |
| <input type="checkbox"/> FORMATION COMPLEMENTAIRE COMPLETE (10 heures) ASSISTANT CLUB                         | 35.00€  |
| <input type="checkbox"/> FORMATION COMPLEMENTAIRE COMPLETE (20 heures) ANIMATEUR SUPPLEANT ou CFEB            | 60.00€  |
| <input type="checkbox"/> FORMATION COMPLEMENTAIRE PARTIELLE (8 heures) (AC, AS ou CFEB)                       | 25.00€  |

### Président de l'Association

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
☎ ou Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

### Professeur du club et tuteur du stagiaire

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
CFEB / CQP / BPJEPS / BEES / DEJEPS / DESJEPS (\*entourer le diplôme)  
☎ ou Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

→ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

### Pièces à joindre au dossier **(OBLIGATOIRE !)**

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée par les différentes parties (feuille jointe) (pour tous)
- Photocopie de carte d'identité ou livret de famille, attestant vos 18 ans minimum (pour tous les stagiaires animateurs suppléants et les stagiaires enseignants bénévoles)
- L'attestation du Président de l'association sollicitant l'inscription du stagiaire (feuille jointe) (pour tous, même les reconductions)
- L'attestation du Directeur Technique assurant la formation pédagogique de 50 heures (feuille jointe) (pour tous, même les reconductions)
- L'engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole (feuille jointe) (pour tous, même les reconductions)
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo, jujitsu (feuille jointe) (pour les stagiaires enseignants bénévoles et les enseignants bénévoles en formation complémentaire)
- Un curriculum vitæ du candidat mentionnant votre cursus Judo / Jujitsu, les diplômes obtenus et vos motivations (pour tous les stagiaires enseignants bénévoles)
- La copie de la licence FFJDA et du certificat médical pour la saison en cours (pour tous)
- Une copie du diplôme du 1<sup>er</sup> Dan (ou une photocopie du passeport indiquant que vous êtes 1<sup>er</sup> Dan) (pour tous les stagiaires enseignants bénévoles), document attestant le grade de marron (pour les stagiaires assistants club et stagiaires animateurs suppléants)
- Extrait n°3 du casier judiciaire (pour les stagiaires enseignants bénévoles)
- Une copie de l'AFPS (Attestation de Formation aux premiers Secours), du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou du BNS (pour les stagiaires animateurs suppléants et stagiaires enseignants bénévoles)
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité Nord de Judo (pour tous avec l'envoi du dossier)

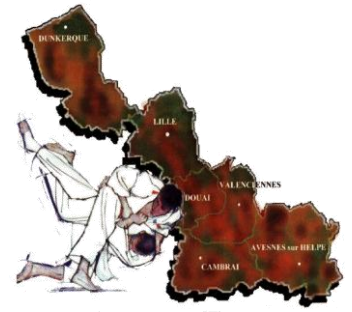
Les dossiers doivent être adressés dès maintenant, et au plus tard le **29/09/19** au

**Comité Nord de Judo**

Maison Départementale du Sport, Parc d'activités des Prés, 26 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ



# Attestation du Président



C'est obligatoirement le Président et le CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS ou DESJEPS de l'association qui doivent présenter le candidat AC ou AS, suite à des besoins réels dans son club. Pour les candidats CFEB, c'est le Président (selon le besoin des petites associations et surtout en zone rurale) et l'Enseignant diplômé d'état BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS (s'il y a dans l'association) qui doivent présenter le CFEB. Ces attestations ne seront valables que dans le club où le candidat est licencié pour les AC et AS. Le CFEB ne pourra enseigner que dans une seule association et à titre bénévole. Même les reconductions

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Président (e) du club \_\_\_\_\_

N° d'affiliation : \_\_\_\_\_

Sollicite l'inscription de Melle, Mme, Mr \_\_\_\_\_ licencié FFJDA dans mon club.

## A la formation au \*:

- Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole
- Qualification fédérale Animateur Suppléant
- Qualification fédérale Assistant club

\*Barrer les mentions inutiles

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable\* qu'un an.

\*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée par l'école fédérale des cadres du Nord.

Rappel : Cette formation mise en place par l'Ecole fédérale des Cadres du Comité Nord de judo a pour objet l'amélioration technique et pédagogique des animateurs non titulaire du diplôme d'état. Ceux-ci, à l'issue de la formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de l'association.

Date : \_\_\_\_\_ Signature Précédée de la mention lu et approuvé

Cachet du club :



# Attestation du Directeur Technique du club



C'est obligatoirement le Président et le CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS ou DESJEPS de l'association qui doivent présenter le candidat AC ou AS, suite à des besoins réels dans son club. Pour les candidats CFEB, c'est le Président (selon le besoin des petites associations et surtout en zone rurale) et l'Enseignant diplômé d'état BPJEPS, BEES, DEJEPS, DESJEPS (s'il y a dans l'association) qui doivent présenter le CFEB. Ces attestations ne seront valables que dans le club où le candidat est licencié pour les AC et AS. Le CFEB ne pourra enseigner que dans une seule association et à titre bénévole. Même les reconductions

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Enseignant Principal du club : \_\_\_\_\_

\*CFEB / CQP / BPJEPS / BEES / DEJEPS / DESJEPS (\*entourer le diplôme)

Atteste que Melle, Mme, Mr \_\_\_\_\_ a ou va suivre une formation pédagogique d'un minimum de 50 heures à mes côtés et qu'en qualité de tuteur, je l'aiderai à préparer la dizaine de séances d'ici l'examen final.

A la formation au \*:

- Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole
- Qualification fédérale animateur Suppléant
- Qualification fédérale Assistant club

\*Barrer les mentions inutiles

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable\* qu'un an.

\*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée par l'école fédérale des cadres du Nord.

Rappel : Cette formation mise en place par l'Ecole fédérale des Cadres du Comité Nord de judo a pour objet l'amélioration technique et pédagogique des stagiaires. Ceux-ci, à l'issue de la formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de l'association.

Date : \_\_\_\_\_ Signature précédée de la mention lu et approuvé.



Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
(NOM et Prénom)

**Atteste sur l'honneur que j'enseignerai à titre bénévole  
pour la saison 2020-2021 (à l'issue de la formation 2019-2020)**

Au sein du club de  
\_\_\_\_\_

et ceci, conformément à l'exigence préalable n°7, relative au Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole qui est mentionnée dans les textes de la FFJDA.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature :



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION  
A L'ENSEIGNEMENT, L'ENCADREMENT, L'ENTRAÎNEMENT DU JUDO / JUJITSU**

Monsieur le docteur :

-certifie sur l'honneur que Mr, Mme ou Melle :

exerçant en tant que : **ENSEIGNANT BENEVOLE**

les activités physiques et sportives suivantes : **JUDO / JUJITSU**

Après du Judo club de : \_\_\_\_\_

Ne présente pas, à ce jour, aucune contre-indication cliniquement décelable à l'enseignement, à l'encadrement, à l'entraînement.

Cachet du médecin A , le

Signature du médecin

**La durée de validité de ce certificat est de un an. Celui-ci doit être renouvelé annuellement**



## Les 3 niveaux

	Qualification Fédérale Assistant Club	Qualification Fédérale Animateur Suppléant	Certificat Fédérale d'Enseignement Bénévole
Présentation par le Président et par le Professeur du club	OUI	OUI	OUI
Formation pédagogique préalable au sein de son club	50 heures	50 heures	50 heures
Age et Grade minimum	Cadet minimum Ceinture Marron	18 ans minimum Ceinture Marron <small>Ct. marron... doit passer par Assistant-Club Ct. noire... peut passer direct Animateur-S.</small>	18 ans minimum Ceinture Noire 1 <sup>er</sup> Dan
Brevet de Secourisme	NON	OUI	OUI
Extrait n°3 du casier judiciaire	NON	NON	OUI
Certificat médical pour l'enseignement	NON	NON	OUI
Engagement sur l'honneur d'enseigner bénévolement	OUI	OUI	OUI
Passeport à jour avec licence et certificat médical	OUI	OUI	OUI
Curriculum-vitae Judo du candidat	NON	NON	OUI
Formation par l'école fédérale Des cadres	30 heures au minimum	30 heures au minimum	35 heures
Prix de la formation	140 € les 5 jours	140 € les 5 jours	140 € les 5 jours
Date des stages	06/10, 13/10, 10/11,17/11 et 01/12	06/10, 13/10, 10/11,17/11 et 01/12	06/10, 13/10, 10/11,17/11 et 01/12
Date de l'examen	Février/Mars (Epreuve technique)	Février/Mars (Epreuve technique) <i>Date à déterminer au 1er trimestre 2020 pour l'épreuve pédagogique</i>	Février/Mars (Epreuves technique et orale) <i>Date à déterminer au 1er trimestre 2020 pour l'épreuve pédagogique</i>
Contenu de l'examen	Epreuve technique	Epreuve technique Epreuve pédagogique	Epreuve technique Epreuve orale Epreuve pédagogique
Note minimum à obtenir	08/20	10/20 en technique 07/20 en pédagogique	10/20
Fonction au club	Aide au professeur diplômé d'état, uniquement avec la présence permanente de celui-ci.	Peut remplacer occasionnellement le professeur.	Peut enseigner bénévolement seul dans un club placé sous la direction d'un diplômé d'état.
Champ d'intervention	<b>Uniquement dans son club.</b>	<b>Uniquement dans son club.</b>	<b>Uniquement dans le club l'ayant inscrit à la formation.</b>
Grades	Ne peut pas faire passer les grades.	Ne peut pas faire passer les grades.	Peut faire passer les grades.
Durée de validité	Renouvelable chaque année, si formation de 10 heures par an <b>sur inscription du Président.</b>	Renouvelable chaque année, si formation de 20 heures par an <b>sur inscription du Président.</b>	Renouvelable chaque année, si formation de 20 heures par an <b>sur inscription du Président.</b>
But	Aider son professeur de club en sa présence.	Remplacer occasionnellement son professeur de club.	Aider le club, en assurant des cours réguliers.